

ARRÊTÉ DU MAIRE N°019-2026

Commissionnement de Monsieur Guillaume DELANNOY, Brigadier Chef Principal, pour constater les infractions en matière d'urbanisme

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.160-4, L.480-1 et suivants et R.480-3,
Vu le procès-verbal de prestation de serment de Monsieur Guillaume DELANNOY reçue le 03 septembre 2019 par le Tribunal d'instance de Lyon,
Considérant que les infractions aux dispositions visées aux articles L.111-1, L.111-3, L.142-3 et L.143-1 ainsi que les infractions aux dispositions des titres I^{er}, II, III, IV et VI du Code de l'urbanisme sont constatées par tous officiers ou agents de police judiciaire ainsi que par tous les fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités territoriales publiques commissionnés à cet effet, selon le cas, par le ministre chargé de l'urbanisme ou par le maire et assermentés,
Considérant qu'il est opportun de commissionner Monsieur Guillaume DELANNOY, Brigadier chef principal, à l'effet de rechercher et constater les infractions susvisées sur le territoire de la commune de Soucieu-en-Jarrest,
Considérant que Monsieur Guillaume DELANNOY a prêté serment devant le Tribunal d'instance de Lyon le 07/02/2023, a juré de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Guillaume DELANNOY est désigné pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme et est notamment habilitée à dresser sur les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Ampliation du présent arrêté sera adressée au Président du Centre de Gestion du Rhône et au comptable principal de la trésorerie de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 20 avril 2026

Notifié le :
Signature

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Transmis en Préfecture le : 22 AVR. 2026

Affiché le : 23 AVR. 2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Le **23** AVR. 2026

